



LES MOBIL-HOMES

DONNÉES FRANCILIENNES 2014



Extrait de la publication sur
les « Filières à Responsabilité Élargie
du Producteur en Île-de-France »
qui comprend l'étude de 13 filières.

AVEC LE SOUTIEN DE





L'essentiel



1/ Périmètre de la filière

La filière concerne les mobil-homes situés dans un camping ou un parc résidentiel. Un mobil-home est une caravane de grande dimension, qui ne répond pas au gabarit routier et qui est donc transportée par voie de

convoi exceptionnel au moment de sa mise en place. Elle est destinée à une occupation temporaire de loisirs et conserve donc une certaine mobilité.



2/ Cadre réglementaire et objectifs de la filière

Cette filière ayant été mise en place à partir d'un accord volontaire ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique que ce soit à l'échelle européenne ou nationale.

Elle a pour origine le premier protocole-accord de Royan signé en 2006 par les professionnels du camping français de plein air. Cet accord a été décidé car de plus en plus de mobil-homes vendus dans les années 1990 arrivaient en fin de vie au milieu des années 2000 et qu'il semblait nécessaire aux professionnels du secteur de

trouver des débouchés respectueux de l'environnement pour ces produits en fin de vie. C'est donc à partir de 2010 que la filière REP portant sur les mobil-homes a été opérationnelle en France.

Aucun objectif de collecte n'a été défini dans le cadre de sa mise en place. Cependant, les producteurs du secteur se sont fixés un objectif de recyclage de 75% à l'horizon 2012.

3/ Organisation de la filière

En 2011, 95% des metteurs en marché ont choisi – en collaboration avec les fédérations de camping – de structurer la filière autour de l'éco-organisme EcoMobil-

Home. Ils lui versent donc une éco-contribution qui permettra de financer le démantèlement et le traitement des mobil-homes en fin de vie.



EcoMobil-Home propose dès lors une prise en charge gratuite des mobil-homes en fin de vie aux campings, aux distributeurs et aux particuliers à condition que ces derniers respectent la charte de l'éco-organisme. Cette prise en charge peut être de deux natures différentes. Dans 65% des cas, un transporteur vient récupérer le mobil-home au camping pour l'envoyer vers un centre de démantèlement. Dans 35% des cas, le mobil-home ne peut pas être évacué en l'état du camping et il est donc nécessaire de le déconstruire sur place avant de l'évacuer vers les bonnes filières de traitement. EcoMobil-Home a également pour rôle de dynamiser la filière en réfléchissant à des méthodes d'éco-conception telles que :

- le choix de matériaux et composants plus respectueux de l'environnement : produits sans phtalates, bois issus de forêts gérées durablement et éco-labellisées PEFC, acier, laine de verre et bardages recyclables, etc.
- l'optimisation de la consommation énergétique des mobil-homes : réduction de débit d'eau, utilisation de LED, électroménager A+, etc.
- la mise en place de processus de production visant à réduire l'empreinte écologique
- l'anticipation des enjeux de la déconstruction des mobil-homes en limitant les déchets générés et l'utilisation de produits non durables de déconstruction.

4/ Les mécanismes financiers de la filière

Chaque metteur en marché verse une éco-contribution de 100€ HT par unité de mobil-home vendue. À titre indicatif, on notera qu'un mobil-home coûte entre 20 000€ et 25 000€ HT à la vente et a une durée de vie d'environ 26 ans. L'exercice comptable de l'éco-organisme s'étend d'août à

août car il correspond à la saison touristique. Sur la saison 2014-2015, EcoMobil-Home a perçu 1,2 million d'euros d'éco-contributions de la part des metteurs en marché. Cela a permis de supporter les coûts opérationnels de la filière à hauteur de 0,5 million d'euros en 2014.



5/ Modalités de collecte

Comme précisé précédemment, EcoMobil-Home propose deux types d'enlèvements : un enlèvement du mobil-home entier sur le camping par un transporteur qui l'achemine vers le centre de démantèlement dans 65% des cas ou un démantèlement direct du mobil-home sur place dans 35% des cas si ce dernier ne peut pas être déplacé en l'état. On notera que pour cette filière, l'enlèvement constitue une étape compliquée puisqu'il nécessite l'usage d'un convoi exceptionnel.

Pour bénéficier d'une prise en charge gratuite via l'enlèvement par un transporteur, il faut que :

- le mobil-home ait été positionné sur une zone d'enlèvement dédiée au préalable car EcoMobil-Home ne réalise pas d'intervention sur le terrain d'installation du mobil-home

- les deux roues du mobil-homes soient gonflées et que l'essieu permette de les supporter ; cela doit être

signalé au moment de la demande d'enlèvement le cas échéant

- le mobil-home soit complètement vidé et ne contienne plus que les objets nécessaires à son aménagement et son mobilier d'origine ; terrasse et abri de jardin doivent également être retirés

- le mobil-home ne soit pas endommagé au niveau des fenêtres, des parois ou des cloisons car cela pourrait entraver son transport

Pour disposer d'une prise en charge gratuite via une déconstruction sur site, il faut que :

- le mobil-home soit débranché de ses réseaux d'électricité, d'eau et de gaz

- le mobil-home soit présenté vide de tout objet ne faisant pas partie de son aménagement et de son mobilier d'origine ; terrasse et jardin doivent également être ôtés

6/ Dispositifs de traitement

Le démantèlement d'un mobil-home sur un site de déconstruction dure environ 1h30 grâce à l'aide mécanique d'un grappin. La déconstruction directe sur le terrain du camping dure plutôt une journée.

En Île-de-France, les mobil-homes sont envoyés vers le centre de démantèlement d'Argenteuil dans le Val d'Oise qui reçoit également les mobil-homes des départements de l'Oise (60) et de l'Eure (27), mais aussi d'autres départements voisins de l'Île-de-France. Les circuits de transport des mobil-homes usagés vers les centres de démantèlement sont toujours optimisés afin de favoriser les filières locales de traitement. Jusqu'à l'été 2015, le prestataire de service du centre d'Argenteuil était Coved ; il a été remplacé depuis par l'entreprise Green Récupération. Le site d'Argenteuil permet de procéder à des livraisons par camion remorque de mobil-homes suivant un planning préétabli entre le transporteur et le responsable d'exploitation. En 2014, 34 mobil-homes ont été déconstruits sur ce site. Pour information, en 2015,

entre 70 et 80 mobil-homes ont été déconstruits sur ce même site ; l'activité a donc doublé en un an. Les mobil-homes reçus sur le site d'Argenteuil en 2014 provenaient des différents départements présentés ci-après.

Provenance des mobil-homes traités sur le site de démantèlement d'Argenteuil en 2014	
Val d'Oise (95)	1
Essonne (91)	3
Somme (80)	1
Yvelines (78)	6
Oise (60)	7
Eure-et-Loir (28)	5
Eure (27)	11

Tableau 1 : Provenance des mobil-homes traités sur le site de démantèlement d'Argenteuil en 2014

(source : EcoMobil-Home)

Après démantèlement du mobil-home, certains matériaux sont récupérés pour être recyclés : ferrailles, bois, etc. Le reste des matériaux est envoyé vers les exutoires avec lesquels le centre de démantèlement contractualise : filières de valorisation avec le Combustible Solide de Récupération (CSR) et l'incinération avec valorisation énergétique ou filières d'élimination telles que les installations de stockage ou d'incinération sans valorisation énergétique. 77% du poids d'un mobil-home est valorisé en moyenne en France.

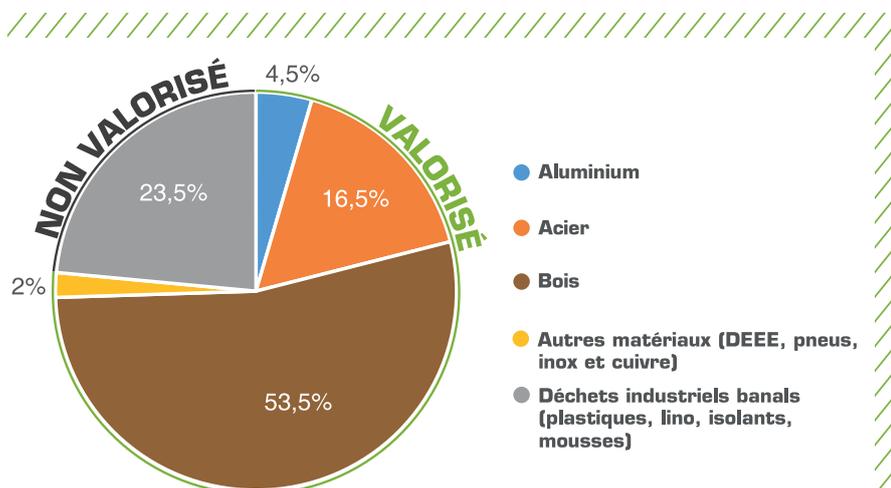


Figure 1 : Bilan matière du démantèlement d'un mobil-home (source : EcoMobil-Home)



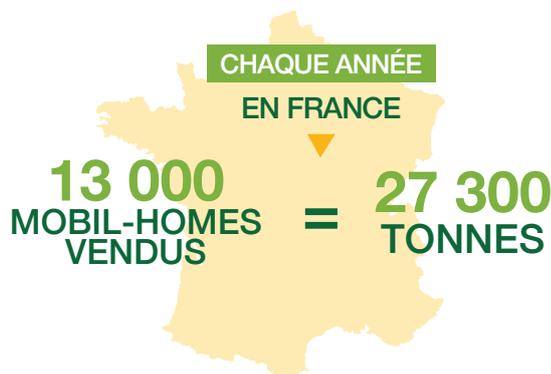
71,4 tonnes de déchets de mobil-homes ont été prises en charge en 2014 sur le site d'Argenteuil. Le bilan matière et les exutoires finaux relatifs à ces mobil-homes traités sont les suivants :

Bilan matière et exutoires finaux des mobil-homes traités sur le site d'Argenteuil en 2014	
Bilan matière	Exutoire final
14% d'aluminium	Recyclage
15% de fer	Recyclage
21% de bois (classes C et C)	Valorisation énergétique - SITA (Montesson (78) ou Gennevilliers (92))
50% de déchets industriels banals (plastiques, lino, isolants, mousses)	Valorisation énergétique - Novergie (Argenteuil (95)) Elimination - Coved (Duchy (89))

Tableau 2 : Bilan matières et exutoires finaux des mobil-homes traités sur le site d'Argenteuil en 2014
(source : EcoMobil-Home)

En Île-de-France, il n'existe pas de valorisation en CSR pour la filière mobil-home en 2014.

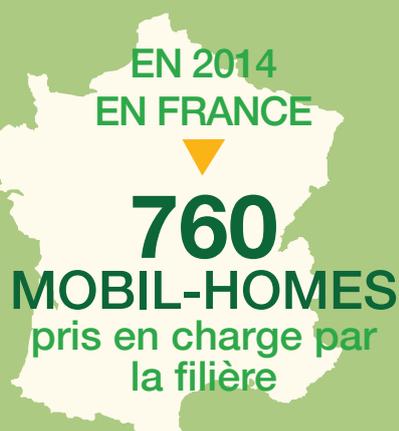
7/ La filière en chiffres



De nos jours, ce sont environ 13 000 mobil-homes qui sont vendus chaque année en France ; cela représente environ 27 300 tonnes. Cependant, il est important de préciser que dans les années 90, on vendait plutôt une moyenne de 2 000 mobil-homes par an. Or, un mobil-home a une durée de vie moyenne estimée à 26 ans, et l'on traite dès lors aujourd'hui les mobil-homes qui ont été vendus dans les années 90. Cela permet d'expliquer la différence importante entre les quantités mises sur le marché et les quantités collectées dans le cadre de la REP aujourd'hui.

Par ailleurs, les mobil-homes en fin de vie qui ne sont pas captés par la filière sont majoritairement des produits qui ont été revendus à des particuliers à l'extérieur des campings. Ces ventes hors du circuit ne permettent pas de réaliser un suivi de ces mobil-homes qui ne peuvent dès lors plus entrer facilement dans la filière. Il s'agit là de la principale concurrence pour la disponibilité du gisement de mobil-homes usagés pour l'éco-organisme. Cependant, EcoMobil-Home propose aussi un service

d'enlèvement sur devis payant à ce type de public afin de capter au maximum le gisement disponible. Un mobil-home pèse en moyenne 2,1 tonnes donc ce sont 1 600 tonnes qui ont été collectées cette même année sur le territoire national. L'Île-de-France ne constitue pas la région qui compte le plus de mobil-homes en camping. EcoMobil-Home a collecté 10 mobil-homes en 2014 sur le territoire régional ; soit 21 tonnes.



EN PARTENARIAT AVEC



PLUS D'INFORMATIONS :

Aurore MEDIEU

Chef de projets DMA, filières REP
ORDIF - Cité régionale de l'environnement
90, av du Général Leclerc 93500 PANTIN
a.medieu@ordif.com

